

DIANE FRANCIS

**MAÎTRES
CHANTEURS
CHEZ NOUS !**

v

Le Canada en otage

ADAPTATION FRANÇAISE
HÉLÈNE THIBAUT

11 *La formule « Belfast »*

Deux jours après ma rencontre avec Andrew Orkin, stratège des Cris, Lucien Bouchard entreprend une série de pirouettes en relations publiques – une sorte de numéro d’illusionnisme. La première représentation a lieu le 12 mars 1996, devant quatre cents invités anglophones montréalais triés sur le volet. Son objectif : donner l’impression qu’il veut intégrer les anglophones dans un Québec indépendant, plutôt que de les en exclure. Il veut également freiner l’élan du mouvement partitionniste dans la métropole. La question de la partition a commencé à le tarauder en janvier, après son accession au poste de Premier ministre, et l’a entraîné à faire son premier faux pas, lorsqu’il a déclaré que le Canada n’était pas « un vrai pays ». Cette gaffe provoqua une forte réaction au Canada anglais.

Lucien Bouchard doit également faire face à un mouvement grandissant pour le partitionnisme dans l’ensemble du Québec. Un sondage indique que 68 % des anglophones et 41 % des francophones de la province approuvent cette idée. Et Lucien Bouchard sait bien que l’indépendance n’est pas viable sans Montréal, moteur de la croissance économique du Québec.

Mais cette représentation n’est qu’une farce. Les invitations ont été envoyées uniquement aux membres du « clan des anglos-à-plat-ventristes » montréalais.

Heureusement, Keith Henderson et Brent Tyler ont réussi à attirer l’attention des médias locaux, en se plaignant de ne pas avoir été invités. Le bureau du Premier ministre fait marche arrière à la dernière minute et les convie à l’événement.

Lucien Bouchard parle pendant quarante-cinq minutes. On l’applaudit poliment. On n’a prévu aucune période de « questions & réponses », ni pour l’auditoire ni pour la presse. Notre orateur déclare :

« J’ai acquis une meilleure compréhension de la façon dont la diversité linguistique et culturelle rend notre métropole vibrante et unique. »

Il ne fait toutefois aucune promesse pour alléger les contraintes envers la langue et refléter ainsi concrètement le caractère bilingue de la ville.

Lucien Bouchard profite également de l’occasion pour critiquer la partition, qu’il qualifie de manière « d’ériger des frontières ethniques ». C’est une tentative astucieuse pour dépeindre les anglophones comme des ethnocentristes. (On le sait, le qualificatif s’applique aux séparatistes.) Puis il déclare à son auditoire qu’un autre référendum aura lieu. Bouchard s’excuse aussi de son affront à propos du Canada :

« Je suis tout à fait conscient que le Canada est réellement un vrai pays pour les personnes dans cette salle, et ailleurs au pays. J’aurais dû être plus prudent sur la façon dont j’ai formulé cette remarque au mois de janvier. »

Les réactions à cette soirée ridicule seront rapides et prévisibles. Le groupe partitionniste de Mark Kotler déclare le lendemain :

« Si Lucien Bouchard est réellement convaincu de ce qu’il dit, il devrait assouplir les restrictions de la Loi 101. Il devrait envisager de déclarer que l’Outaouais, la région montréalaise et les Cantons de l’Est sont des zones bilingues. Nous ne demandons pas l’impossible – de faire du Québec une province entièrement bilingue. Nous parlons ici des régions où le nombre d’anglophones est suffisant. »

Garry Shapiro, qui fait partie d’une autre organisation communautaire anglophone, le *Comité québécois pour le Canada*, réfute le lendemain les propos de Bouchard :

« La majorité des Québécois, par deux référendums, ont exprimé leur désir démocratique de continuer à faire partie du Canada. Et, pourtant, le gouvernement actuel n’a pas l’intention de tenir compte de cette affirmation de la volonté populaire. Il ne peut donc, en aucune façon, prétendre au respect de la démocratie.

Le refus de Lucien Bouchard de respecter les résultats du vote démocratique et sa promesse de tenir un autre référendum ne contribuent en rien à alléger le climat d’incertitude de la province – climat responsable de la stagnation de l’économie et de la fuite des emplois et des capitaux, en particulier à Montréal. Il néglige un fait crucial : la menace perpétuelle de la séparation rend impossible toute coopération productive.

Le Premier ministre persiste donc à ne pas comprendre que le déclin de Montréal est le résultat direct de la menace séparatiste et de son refus d’accepter démocratiquement la volonté de la majorité. Le *Comité québécois pour le Canada* en conclut qu’il n’y a aucune marge de négociation pour créer un Québec harmonieux, uni et prospère.

La position du Parti québécois exige une réaction de la part du gouvernement fédéral, qui doit proclamer qu’une déclaration unilatérale d’indépendance par le Québec ne sera pas prise en considération et que le Canada couperait ses relations diplomatiques avec tout pays étranger qui reconnaîtrait une telle déclaration. Les politiciens fédéraux doivent faire savoir au public canadien comment ils réagiront à une déclaration unilatérale d’indépendance, et indiquer de quelle manière ils envisagent de protéger l’existence et les biens des Canadiens loyaux résidant au Québec. »



Maintenant que Lucien Bouchard était solidement installé dans son poste de Premier ministre, il était temps d’ouvrir à nouveau le dossier sur la sédition. Il n’y avait eu aucun développement sur ce front après que Brent Tyler, comme citoyen privé, eut échoué dans sa tentative d’entamer des poursuites, en décembre 1995. Mes chroniques et mes démarches personnelles auprès des parlementaires n’avaient abouti à rien. Je voulais les inciter à poursuivre Jean-Marc Jacob pour conduite indigne d’un membre du Parlement. Les autres médias ignorèrent la chose, ce qui nous fit passer, Tyler et moi, pour des « *weirdos* ».

Je compris que, si nous étions seuls à nous lancer dans une telle démarche, l’affaire

tournerait court. Il fallait donc trouver une personnalité crédible pour parler en faveur d'une poursuite, ou pour le moins d'une enquête du Parlement sur le comportement des bloquistes. Le major général Lewis MacKenzie me semblait être le candidat tout désigné. Je ne connaissais pas son opinion sur la question, mais je pouvais facilement l'imaginer. Mackenzie déclara dans une entrevue :

« Il n'y a qu'au Canada qu'on puisse s'en tirer aussi facilement. Dans certains pays, ces gens auraient été poursuivis en justice, mis en prison ou peut-être même exécutés. Au Canada, notre attitude est que, si on ignore la chose, elle disparaîtra. Bien sûr, il y a d'autres priorités. Par exemple, les médias ont passé une semaine à ergoter pour savoir si le Premier ministre [Chrétien] avait empoigné de la main gauche ou de la main droite un protestataire dans la foule.

Je suis complètement renversé que cette affaire [le communiqué de Jean-Marc Jacob] se soit éteinte sans un murmure, au lieu de provoquer une explosion. Si j'avais été à la tête de l'armée quand ce communiqué a été distribué, ma réaction immédiate aurait été de m'en procurer une copie certifiée, de prendre l'avion et de me présenter au bureau du ministre de la Défense, en disant qu'il s'agit là d'une question qui dépasse complètement les compétences de l'armée. C'est une question d'envergure nationale. On parle d'incitation à la mutinerie, Bon Dieu ! »

David Collenette, le ministre de la Défense, devrait secouer tout l'appareil militaire pour aller au fond des choses. On devrait faire la chasse aux traîtres en uniforme. Mais comme le dit MacKenzie :

« Nous nous battons toujours avec des gants blancs ! »

Toutefois, en dépit de son écoeurlement, ce dernier ne croyait pas que le communiqué de Jean-Marc Jacob aurait reçu beaucoup d'appui, ni que des officiers de haut rang auraient participé à une quelconque conspiration pour provoquer des désertions massives :

« Je n'en suis pas absolument sûr, mais je serais immensément surpris et très déçu. Par contre, à des grades inférieurs, les possibilités sont plus grandes. Pourquoi pensez-vous que les coups d'État à travers le monde sont l'oeuvre de petits colonels ? Les éléments les plus jeunes sont moins tenus à la loyauté, et sont peut-être plus émotifs. Pour les gagner, il faut les prendre par les tripes. »

Trois jours après la publication de cette chronique, Jim Hart, le critique pour la Défense du Parti réformiste, déclara dans une entrevue qu'il allait déposer une résolution en Chambre pour conduire une enquête sur le communiqué et sur la tentative de Jean-Marc Jacob d'inciter une désertion en masse. Jim Hart déclara :

« Nous demandons une enquête par le Comité permanent de la Défense, et nous allons aussi nous opposer à une deuxième nomination [de Jacob] comme vice-président de ce comité. »

La question avait déjà été soulevée une première fois par Jim Hart, après que Brent Tyler eut tenté de déposer une plainte. Le député libéral David Kilgour, alors président de la Chambre, s'efforça de modérer ses ardeurs en lui glissant une note pour l'inciter à ne pas faire d'imprudentes allégations sur des infractions au code criminel dans l'enceinte du Parlement :

« Kilgour m'a dit que je pourrais m'exposer à des sanctions, en affirmant que Jean-Marc

Jacob est responsable de ce qu'il a fait. C'est tout à fait ridicule. »

Pour quelque raison bizarre, les libéraux utilisèrent une fois de plus toutes sortes de trucs pour éviter de s'en prendre à Lucien Bouchard, ou aux membres du Bloc Québécois. Finalement, en mars 1996, le Parti réformiste réussit à présenter une résolution mettant en cause le comportement « séditieux » de Jean-Marc Jacob, et soumettant la cause à l'examen d'un comité parlementaire. Cette résolution fut débattue pendant trois jours à la période de questions. Les libéraux acceptèrent d'appuyer l'enquête, mais enlevèrent toute substance à la formulation de la résolution, en supprimant toute référence au mot « sédition », et à toute allégation allant dans le même sens. Cela voulait dire que le comité parlementaire se limiterait à examiner le comportement de Jean-Marc Jacob, et la fameuse lettre circulaire.

Après des jours de débats révélateurs durant la période de questions, les libéraux appuyèrent une résolution atténuée et transmirent la question du communiqué à un comité, pour examen. Les députés du Bloc se moquèrent de tout cela, en disant que le communiqué n'était rien d'autre qu'« une offre d'emploi » ou, comme Gilles Duceppe l'affirma, que Jean-Marc Jacob n'était coupable que « d'un crime d'opinion. Une honte pour le Canada. »

Lee Morrison, un député du Parti réformiste, fit remarquer justement à ce sujet :

« Il ne s'agit pas ici du droit d'avoir une opinion. Si vous écrivez une lettre circulaire aux membres des forces armées pour leur demander de trahir leur serment d'allégeance, ce n'est pas une opinion, c'est une action. Si vous envoyez ce message aux bases militaires situées au Québec, ce n'est pas une opinion, c'est une action. Et nous ne parlons pas seulement d'actions, mais de mauvaises actions. »

Jim Hart, le critique de la Défense du Parti réformiste, déclara à la Chambre des Communes :

« Selon le Bloc Québécois, des négociations furent entreprises à un haut niveau, des ententes furent conclues et des militaires canadiens de haut rang étaient prêts à désertir. Selon l'aveu même du critique de la Défense pour le Bloc Québécois [Jean-Marc Jacob] : "Certains officiers étaient déjà prêts à créer le noyau d'un état-major pour le Québec. Certains m'ont déjà confié cela. Absolument, même des officiers." Le ministre s'attend à ce que le député du Bloc s'avance et nous donne des preuves. Les Canadiens veulent savoir pourquoi le ministre n'a pas recours à une procédure judiciaire pour forcer le député à dire ce qu'il sait, et à donner des noms. »

Michel Gauthier, le chef du Bloc Québécois, s'est moqué du fait que le communiqué était considéré comme séditieux :

« La sédition est une révolte organisée contre l'autorité publique. De toute évidence, cette accusation est exagérée. »

Un autre député du Bloc déclara que toute l'histoire avait été concoctée par Diane Francis, « le gourou du Parti réformiste ». Il dit :

« Nous n'avons rien à cacher. Mettre sur pied une armée a toujours été notre intention. C'est la pensée du Bloc québécois, appuyée par 50 % de la population du Québec, qui a une opinion sur le type de système militaire qui existerait, si le projet de l'indépendance se réalise. Il [Jean-Marc Jacob] n'avait aucune intention séditieuse. Il n'avait pas l'intention de renverser qui que ce soit. Si quelqu'un essaie de fomenter une révolte, il ne le ferait pas

au vu et au su de tous. Ce serait une forme de suicide. Ça n'a aucun sens. Tout le monde sait que notre intention est de faire du Québec un vrai pays. Est-il coupable de sédition, parce qu'il a déclaré qu'il respecterait les droits des personnes ? Le juge a déclaré que ce n'était rien de plus qu'une offre d'emploi. Le projet de souveraineté se matérialisera après une année de négociation. Seulement après ce processus. »

Un autre membre du Bloc ajouta :

« Est-ce criminel d'être souverainiste ? Faut-il alors accuser 50 % des Québécois de haute trahison ? Personne au Québec n'acceptera jamais que des souverainistes soient traités comme des traîtres, simplement parce qu'ils ont commis le crime d'être souverainistes. »

Preston Manning informa le Parlement qu'il avait mis en garde le Premier ministre en juin 1994, en lui demandant de clarifier ce qui constituait, ou non, un comportement acceptable de la part des séparatistes. Le chef du Parti réformiste ne fut pas écouté et les choses se mirent à dérailler. Il déclara dans une entrevue, en mai 1996 :

« Je craignais que l'absence de ligne de conduite ne mène à une telle situation. La question continue de se poser : qu'est-ce qui constitue une conduite acceptable lors d'une tentative de démantèlement du pays, ou d'une partie du Québec ? »

Il ajouta que le Bloc québécois n'avait rien compris. C'était au comité ad hoc de décider si cette affaire devait être considérée comme une infraction criminelle, ou non :

« La politique des libéraux a été d'éviter la vraie question, de refuser de voir en face la réalité d'une menace de sécession. C'est une erreur. Nous devons clarifier ce qui constitue un comportement acceptable. Ce qui est contraire à la loi ou contraire à la paix publique, à l'ordre et au bon gouvernement. C'est pour ça que la Chambre des Communes existe. Le Parlement n'est pas là seulement pour interpréter les lois, mais aussi pour en faire. Je crains que cette lacune dans les règlements ne favorise des accidents de parcours, des troubles qu'on n'imagine même pas aujourd'hui. »

Le ministre Collenette avait demandé au conseiller juridique des Forces armées de lui fournir un rapport interne. Il refusa de remettre à Jim Hart un autre rapport interne sur la sédition, rédigé par l'Avocat général, responsable de l'administration de la justice militaire et conseiller légal du ministre de la Défense nationale. Jim Hart me déclara dans une entrevue téléphonique, pendant le débat parlementaire :

« On nous a dit d'invoquer la Loi de l'accès à l'information, ce qui est scandaleux. »

Tout en bloquant les réformistes, un porte-parole du cabinet de Collenette me transmit volontairement la conclusion du rapport le 18 mars 1996 : « Ce n'est pas de la sédition. Mais c'est tout comme. »

Mais qu'est-ce que les libéraux avaient vraiment en tête, en mettant les bâtons dans les roues de Jim Hart et de ceux qui osaient, comme lui, traîner les ennemis du Canada devant les tribunaux ? Pourquoi diluer la résolution au moment de soumettre l'affaire de la sédition à un comité ? Pourquoi Gilbert Parent, le président libéral de la Chambre des Communes, déclara-t-il que la discussion sur la sédition constituait « le plus important débat depuis ma nomination »,

avant de dire à Jim Hart que la jurisprudence parlementaire exigeait qu'en cas d'exonération de Jean-Marc Jacob par le comité, Jim Hart serait tenu de démissionner pour avoir demandé une enquête :

« Pouvez-vous imaginer une chose pareille ? poursuit Hart dans l'entrevue téléphonique. Laisser le séparatiste impuni et obliger le fédéraliste à démissionner ! »

Une fois de plus, les libéraux jouaient à leur petit jeu. La déclaration du chef bloquiste Michel Gauthier fut très révélatrice à ce sujet. Il applaudissait les libéraux, en disant qu'ils étaient « plus raisonnables », parce qu'ils avaient atténué le libellé de la question soumise au comité, restreignant ainsi la portée de l'enquête.

Un peu plus tard, les libéraux intervinrent lorsque Jim Hart tenta de faire remplacer Jean-Marc Jacob à son poste de vice-président du Comité permanent de la Défense nationale. Don Boudria, le « whip » du Parti libéral, participa à la réunion pour s'assurer que les libéraux voteraient en faveur de Jean-Marc Jacob.

Le 14 mars 1996, Boudria vota lui-même à la place d'un membre qui refusait de se prononcer pour Jean-Marc Jacob. Offusqué, le membre remplacé quitta la salle des délibérations.

Quelques semaines plus tard, au début de l'enquête sur Jean-Marc Jacob, les libéraux se conduisirent de façon singulière. Ils se mirent d'accord avec les membres du Bloc Québécois pour réduire encore davantage les paramètres de l'enquête. Jim Hart déclara :

« Le Bloc essaie de limiter l'enquête et refuse de discuter quoi que ce soit d'autre, à l'exception de ce bout de papier [le communiqué]. Pourtant, le ministre Collenette avait dit que nous devons poser des questions au sujet des déclarations de Jean-Marc Jacob sur le groupe d'officiers québécois prêts à former un état-major militaire au Québec. Et voilà, nous avons un député siégeant au Parlement qui reconnaît avoir conseillé et encouragé la déloyauté. C'est inimaginable ! »

Hart fit trois recommandations au comité : que Jean-Marc Jacob soit reconnu coupable d'outrage au Parlement ; que de nouvelles règles de conduite pour les députés soient élaborées ; et que l'armée établisse des politiques et des règlements pour guider les militaires qui auraient à faire face à une situation similaire, c'est-à-dire qui seraient placés « en conflit direct avec leur serment d'allégeance et avec la Loi sur la défense du Canada. »

Les libéraux et les Bloquistes ridiculisèrent ces recommandations. Que se passait-il donc ? Je reçus alors une information troublante : il s'agissait de la copie d'une lettre prétendument envoyée au Premier ministre du Canada par un étudiant résidant en France, qui affirmait qu'un plan avait été dressé pour constituer une force mercenaire d'environ 1 500 recrues avant le référendum, en vue de s'emparer de munitions et d'installations militaires. Je pris contact avec des experts militaires dans le monde entier, dont Mike Hoare, le célèbre « soldat de fortune ». Ces allégations ne purent être vérifiées. J'ai demandé par express des preuves à l'étudiant en France, mais l'adresse était incomplète et mon message ne put être transmis. L'étudiant avait cité plusieurs publications dans lesquelles, selon lui, des offres d'emplois pour mercenaires avaient été publiées. Deux maisons d'édition répondirent à ma demande en niant l'une et l'autre

avoir fait paraître de telles annonces.

D'où venaient ces coups bas ? Les séparatistes me tendaient-ils un piège ? Ou étaient-ce les fédéralistes ?

Un lecteur du *Financial Post* m'envoya un autre article, publié dans le *Spotlight*, un magazine d'extrême-droite de Washington. Selon cet article, le Premier ministre du Canada aurait discrètement demandé au gouvernement des États-Unis de lui fournir l'aide de 25 000 soldats américains, pour collaborer avec l'armée canadienne. Cette demande visait à empêcher une sécession immédiate, et peut-être violente, qui aurait pu suivre une déclaration unilatérale d'indépendance, après la victoire des séparatistes.

Un article fut publié par la suite dans le *Spotlight*, présentant la dénégation officielle d'Ottawa et de Washington. Mais la rédaction du magazine déclara qu'elle maintenait sa version des faits. Le journaliste qui avait rédigé cet article me dit qu'il ne pouvait divulguer ses sources, mais me confia que ses informations provenaient de l'intérieur du gouvernement canadien.

Une autre information inquiétante me vint d'un collègue journaliste, Scott Taylor, rédacteur en chef d'*Esprit de Corps*. Il me dit que, selon deux sources différentes, un officier canadien de haut rang se serait vanté, avant le référendum, d'avoir reçu des séparatistes la garantie d'une nomination prestigieuse, advenant la victoire du Oui.

Scott Taylor tenta d'obtenir une déclaration formelle des deux militaires concernés. Ils refusèrent, en disant que les séparatistes au sein de l'armée s'arrangeraient pour ruiner leur carrière.

Un autre article fit surface, citant le capitaine Guylaine Coderre, du quartier général de la Défense nationale, à l'effet qu'il n'existait aucune liste sur la localisation et les équipements des quelque deux cents casernes du pays.



En plus des desseins militaires, des initiatives diplomatiques hostiles furent prises dans les jours précédant le référendum. Bernard Landry, le ministre québécois des Finances, avait écrit à tous les ambassadeurs étrangers résidant au Canada, pour leur demander de reconnaître immédiatement un Québec indépendant, après la victoire des séparatistes.

La complicité du président français Jacques Chirac soulève un autre problème. N'oublions pas que Lucien Bouchard a passé beaucoup de temps à courtiser les bonnes grâces des Français, alors qu'il était ambassadeur du Canada en France pour le compte du gouvernement de Brian Mulroney. Et, pendant la campagne référendaire, Jacques Chirac renvoya l'ascenseur, de la même façon que l'avait fait Charles de Gaulle en 1967, avec son absurde « Vive le Québec libre ! ».

Le président Chirac se porta volontaire pour participer à l'émission du réseau CNN, le "*Larry King Live*", diffusé le 23 octobre 1995. Là, il reçut un appel téléphonique orchestré d'un téléspectateur de Montréal, posant une question qui lui permettrait de s'impliquer dans le débat référendaire. Voici la teneur de l'échange :

Le téléspectateur : « Monsieur le président, le gouvernement de la France serait-il prêt à reconnaître une déclaration unilatérale d'indépendance par le Québec ? »

Jacques Chirac : « Le gouvernement français ne veut pas s'ingérer dans les affaires canadiennes. »

Larry King : « Ce n'était pas la question posée. »

Chirac : « Vous avez... ce n'était pas la question ? »

King : « La question était : reconnaîtriez-vous... »

Chirac : « Oui, oui, j'y arrive. Vous avez un référendum... »

King : « La semaine prochaine. »

Chirac : « La semaine prochaine. Et nous verrons. Nous dirons ce que nous pensons tout de suite après le référendum. Mais nous ne voulons pas nous ingérer. »

King : « Bien. Mais si le Québec décide de se séparer, reconnaîtriez-vous ce nouveau gouvernement ? »

Chirac : « Si le référendum est affirmatif, le gouvernement français va reconnaître le fait. »

King : « Donc la France reconnaîtra le Québec. »

Chirac : « C'est un fait, bien sûr, et... »

King : « Vous n'avez pas de conseil à donner à la population du Québec sur la façon dont elle devrait voter ? »

Chirac : « Je vous ai dit que je ne voulais pas m'immiscer dans les affaires du Québec. »

Jacques Chirac et ses prédécesseurs ont toujours maintenu qu'ils ne voulaient absolument pas s'ingérer dans les affaires canadiennes, pour ensuite faire des commentaires qui constituent une ingérence.

Un autre incident se produisit en février 1996, après que le rassemblement à McGill eut placé la partition à l'ordre du jour. Hervé de Charette, ministre français des Affaires extérieures, se trouvait au Canada. On rapporta qu'il avait déclaré que son pays n'accepterait jamais la partition d'un Québec souverain.

C'est une déclaration scandaleuse de la part d'un diplomate. C'est aussi une violation de l'esprit, sinon de la lettre, des Accords d'Helsinki de 1975, signés par trente-cinq pays, concernant les questions de sécurité et de souveraineté. Je citai des extraits de cette entente dans une chronique subséquente :

« Section III. Inviolabilité des frontières : Les États participants tiennent mutuellement pour inviolables toutes leurs frontières [...]. »

« Section IV. Intégrité territoriale des États : [...] Ils s'abstiennent de tout acte incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies contre l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou l'unité de tout État participant [...] »

« Section VI. Non-intervention dans les affaires intérieures : les États participants s'abstiennent de toute intervention, directe ou indirecte, individuelle ou collective, dans les affaires intérieures ou extérieures relevant de la compétence nationale d'un autre État participant, quelles que soient leurs relations mutuelles. »

Le président Chirac et son ministre avaient également passé outre à la « Déclaration des

Nations Unies sur les principes du droit international concernant les relations d'amitié et de coopération entre États ».

La France aurait dû être publiquement réprimandée par le Premier ministre du Canada, et avertie que de tels commentaires étaient déplacés. Le Canada aurait dû exiger des excuses ou imposer des sanctions commerciales contre la France.



En avril 1996, il devint évident que la stratégie séparatiste consistait à donner quelques tours supplémentaires à la vis linguistique et ce, pour se débarrasser des partisans du Non. Un pas de plus dans l'étapisme. Ce même mois, les purs et durs du Parti québécois proposèrent des mesures encore plus discriminatoires contre les anglophones, en se fondant sur un rapport qui affirmait que la langue française n'était pas assez protégée au Québec. Selon eux, la seule façon de la sauvegarder, à part la séparation, était de faire de nouvelles interventions législatives.

Brent Tyler adressa une lettre au Premier ministre du Canada, pour retracer l'histoire des abus des séparatistes en matière de langue. Le programme du PQ, adopté en 1993, préconisait des mesures extrêmes. Il prévoyait interdire toute autre langue que le français sur les affiches commerciales. (La loi linguistique de 1988 avait été adoucie par les libéraux en 1993, et autorise maintenant que d'autres langues figurent sur les affiches, à condition que la taille des lettres soit considérablement moindre.) Québec avait d'abord refusé aux enfants québécois de fréquenter les écoles anglaises, sauf si l'un des parents avait été éduqué en anglais au Québec. Après que la Charte des droits eut été adoptée en 1982, l'accès avait été par la suite permis aux enfants dont l'un des parents avait été éduqué en anglais au Canada, pas seulement au Québec. (Naturellement, les enfants d'immigrants et les enfants francophones n'entraient pas dans cette catégorie. Ils n'avaient plus le droit de fréquenter des écoles anglophones depuis 1977, à moins que les parents aient été transférés de l'étranger ou aient obtenu une exemption spéciale de la « police de la langue ».)

Le programme du PQ de 1993 proposait des changements encore plus draconiens, à savoir que ces restrictions seraient étendues au-delà de l'école secondaire, jusqu'au niveau collégial. Cette mesure versait dans l'extrémisme, parce que les immigrants et les francophones qui comprenaient que leurs enfants devaient aussi connaître l'anglais envoyaient ceux-ci dans les CÉGEP anglophones. Si ces nouvelles restrictions étaient appliquées, elles entraîneraient inmanquablement le déclin des institutions anglophones qui avaient survécu jusqu'alors.

Comme Brent Tyler le fit remarquer, les interdictions contre la langue anglaise au Québec étaient illégales, et transgressaient plusieurs ententes internationales signées par le Canada pour la protection des droits de la personne : « Ces mesures étendant les restrictions au niveau collégial ne seraient pas inconstitutionnelles, parce que la Constitution protège seulement les écoles primaires et secondaires. Elles seraient néanmoins en violation flagrante de la Recommandation des Nations Unies contre la discrimination en éducation et la Convention relative aux droits de l'Enfant. »

Ces changements retireraient aussi leurs droits à de nombreux francophones, qui inscrivent leurs enfants dans un CÉGEP de langue anglaise pour qu'ils deviennent bilingues. Tyler poursuivait en ces termes :

« Fréquenter un CÉGEP anglophone est la première chance pour ces étudiants d'apprendre ou d'améliorer leur anglais, puisqu'ils ne peuvent pas légalement fréquenter une école anglophone primaire ou secondaire au Québec, et qu'il n'existe aucune école française avec des classes d'immersion en anglais – ces classes d'immersion étant illégales selon le régime pédagogique du ministère de l'Éducation. Il est également interdit d'enseigner l'anglais avant la quatrième année primaire, et il est défendu de l'enseigner plus de trois heures par semaine. »

La controverse provoquée par ce projet de modification obligea le Parti québécois à adopter des propositions plus modérées, au congrès de 1996. Par exemple, le projet de bannir toute autre langue que le français dans l'affichage commercial fut rejeté. On abandonna aussi la résolution de restreindre l'accès aux CÉGEP anglophones.

Il n'empêche que les interdictions sur la langue d'affichage avaient d'ores et déjà été déclarées inconstitutionnelles par la Cour suprême du Canada, en 1988. Celle-ci jugea que l'interdiction était une transgression du droit à la liberté d'expression, selon l'Article 2 (b) de la Charte canadienne. La loi québécoise ne fut pas révoquée, parce que le Premier ministre de l'époque, Robert Bourassa, invoqua la clause « dérogatoire », et que le Premier ministre du Canada, Brian Mulroney, ne s'opposa pas à un tel recours.

C'était une honte, comme le démontra le Comité des Nations Unies sur les droits de la personne, qui allait juger en 1993 que le Québec, tout en pouvant exiger la présence du français sur les affiches commerciales, n'avait pas le droit d'interdire l'utilisation d'une autre langue et ce, en vertu de l'Article 19 (2) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. À la suite de la décision des Nations Unies, Robert Bourassa fit passer la Loi 86, laquelle permettait l'utilisation d'autres langues que le français sur les affiches, à la condition que la langue française y fut dominante.

Ces lois stupides sur la langue d'affichage ternissaient notre image, mais les décisions les plus injustes s'attaquaient aux droits des enfants. Brent Tyler était d'avis que les restrictions d'accès à l'éducation en langue anglaise pour tout enfant québécois violait l'Article 23 de la Constitution canadienne sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité. C'était exact, mais malheureusement l'Article 59 permet une exception pour le Québec, à moins que l'Assemblée nationale n'en décide autrement : « Le paragraphe 23 (1) (a) ne sera applicable au Québec qu'à partir du jour qui sera fixé dans une proclamation émise par la Reine [...] Une proclamation sera faite uniquement là où l'autorisera l'Assemblée nationale ou le gouvernement du Québec. »

L'Assemblée nationale n'a jamais ratifié cette proclamation – un refus où les séparatistes voyait une justification pour le Québec de brimer les protections des citoyens canadiens faisant partie des minorités linguistiques. Ailleurs au Canada, l'Article 23 est appliqué et établit que les enfants de parents dont la langue première est le français ou l'anglais, ont le droit d'être éduqués dans la langue qui est la langue première de leurs parents, « partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité ».

Cette clause fut invoquée devant les tribunaux en Alberta, où un groupe de parents francophones poursuivirent la province pour qu'elle leur laisse le contrôle des écoles françaises. Ils ont eu gain de cause en 1990. Mais ce ne fut pas grâce au Québec. Ironiquement, le gouvernement provincial de Robert Bourassa se rangea du côté de l'Alberta contre la minorité

francophone de cette province. Les séparatistes ne voulaient pas voir figurer dans les textes de lois un précédent qui les forcerait à traiter leur minorité anglophone équitablement.

Cette protection n'a toujours pas été accordée à la minorité anglophone du Québec, en dépit de cette victoire pour la minorité francophone en Alberta. La législature du Québec déclara qu'elle n'avait pas à le faire, parce que le Québec n'avait jamais signé la Constitution et la Charte des droits et libertés, et n'avait pas donné suite à l'Article 23.

Ottawa aurait dû ignorer cette position et dénoncer la législation québécoise.

L'irrespect des droits de la minorité anglophone au Québec allait également à l'encontre du droit international, notamment du manifeste de l'UNESCO intitulé « Recommandations concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'éducation », signé par le Canada et des dizaines d'autres pays, en décembre 1960.

Ce manifeste définit la discrimination comme « toute distinction, exclusion limitation ou privilège, fondés sur la naissance [l'origine ethnique des parents], qui aurait pour objectif ou pour effet d'abolir ou d'empêcher une égalité de traitement en éducation ».

Brent Tyler fit valoir à ce sujet que :

« La recommandation de l'Unesco ainsi que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'Enfant, adoptée en 1989, déclarent toutes deux que les enfants ont des droits intrinsèques en tant qu'êtres humains, indépendamment de la situation de leurs parents. Il est fondamentalement discriminatoire de reconnaître ou de supprimer des droits à des enfants en fonction de certaines caractéristiques factuelles de leurs parents. Agir de la sorte constitue une discrimination sur la base de la naissance ou de l'origine. »

Une fois de plus, la protection des droits de certains groupes de citoyens canadiens devait être défendue par des particuliers, alors que c'est le gouvernement fédéral qui aurait dû agir.

Les séparatistes ont utilisé les lois sur la langue comme une forme de « purification ethnique ». Au cours des années, ils ont réussi à chasser de la province des centaines de milliers de Québécois anglophones, et à fermer ou à déstabiliser financièrement des institutions anglophones. La francisation dans le monde des affaires a accéléré le départ des anglophones, en obligeant les employeurs à pratiquer de la discrimination à leur détriment dans le recrutement, les promotions et les congédiements.

Il apparut également que les mesures de Lucien Bouchard pour réduire le déficit allaient inclure des moyens « astucieux » pour poursuivre la purification ethnique. Les analyses menées par Andrew Male ont établi que, depuis la prise du pouvoir par Jacques Parizeau en 1994, 27 % des lits « désignés bilingues » dans les hôpitaux ont été éliminés, sous prétexte de restrictions budgétaires, contre 1,9 % de lits « non désignés bilingues ». J'envoyai ces données au ministre québécois de la Santé, sans jamais recevoir de réponse.

« Nous assistons au début du démantèlement de la société civile, déclare Andrew Male. Des gens vont mourir à cause de ces mesures. C'est affreux. Mais c'est ce que les séparatistes sont en train de faire en ce moment. Des articles publiés [dans la *Gazette*] relatent que plusieurs suicides ont suivi ces coupes budgétaires, parce que des gens étaient bouleversés par la fermeture de leur hôpital anglophone, alors qu'ils étaient encore en traitement. »

Brent Tyler poursuivit ses efforts sans relâche et, en mars 1996, il persuada le Comité

spécial pour l'unité canadienne, qui avait organisé le rassemblement à l'université McGill, de poursuivre en justice les huiles du Comité du Non, pour les avoir empêchés de diffuser à l'intention des électeurs les implications de la cause défendue par Guy Bertrand. Les personnalités visées comprenaient Daniel Johnson, Jean Charest, des ministres libéraux comme André Ouellet et Alphonso Gagliano, ainsi que Lucienne Robillard, le lieutenant du Premier ministre pour la campagne référendaire.

La plainte déposée par Brent Tyler alléguait que le Comité du Non, lors de sa réunion inaugurale, avait rejeté unanimement la requête du Comité spécial d'avoir les moyens d'informer les Québécois de la démarche de Guy Bertrand, démontrant que le projet de déclaration unilatérale d'indépendance était illégal. Daniel Johnson et vingt autres personnalités participaient à cette réunion.

En mars 1996, les Canadiens continuaient de nier la réalité. Les sondages plaçaient Jean Chrétien et Lucien Bouchard à de nouveaux sommets de popularité. Lucien Bouchard, comme Premier ministre, parlait de réduire le déficit, dans un langage qui ressemblait à celui de Mike Harris ou de Ralph Klein.

Puis, à la fin du même mois, Lucien Bouchard essaya de s'afficher comme un gestionnaire prudent des affaires publiques en mettant en scène un sommet économique auquel il convia les sommités des secteurs industriel, financier, syndicaux et sociaux. D'entrée de jeu, il lança un défi à Ottawa d'aider au financement d'un méga projet de construction d'une ligne de trains à très grande vitesse sur l'axe Montréal-Toronto. Cette entreprise de plusieurs milliards de dollars était l'idée personnelle d'un adversaire notoire du séparatisme, Laurent Beaudoin, de la firme Bombardier.

Cette proposition était à double tranchant : elle permettait à Lucien Bouchard de blâmer Ottawa, en cas de refus d'avancer les fonds ; par contre, si Ottawa acceptait, Bouchard s'assurait la reconnaissance de Laurent Beaudoin, c'est-à-dire de quelqu'un qui avait vigoureusement attaqué les thèses séparatistes pendant la campagne référendaire.

Lucien Bouchard prétendit aussi solliciter les conseils des leaders du monde des affaires sur la façon d'améliorer l'économie chancelante du Québec. Puis il fit la sourde oreille à leurs recommandations. En effet, l'un après l'autre, les magnats de la grande entreprise affirmèrent à Lucien Bouchard que les problèmes économiques du Québec étaient d'origine politique. La province n'attirait plus les investisseurs, à cause du séparatisme et de la menace d'un autre référendum.

Lucien Bouchard rejeta ces remarques en disant que, si les gens investissaient dans un pays aussi instable que l'Irlande du Nord, il n'y avait aucune raison pour qu'ils ne le fassent pas dans un Québec séparé.

Il ne pouvait choisir de meilleur exemple ! La compagnie Bombardier, de Montréal, avait fait son plus grand investissement en Irlande du Nord depuis le début des troubles, en achetant du gouvernement de Margaret Thatcher une avionnerie privatisée. Naturellement, Lucien Bouchard s'abstint de révéler le fait que Bombardier avait « investi » en Irlande du Nord, uniquement parce que le gouvernement Thatcher lui avait cédé cette compagnie pour une bouchée de pain. Les dettes de la compagnie en question avaient été épongées par le gouvernement, et des contrats généreux avec les Britanniques faisaient partie du marché.

Cela résumait parfaitement la vision de Lucien Bouchard pour l'avenir du Québec. Une

économie stagnante, affligée d'énormes problèmes politiques, avec pour seuls investisseurs des compagnies qui seraient assurées de recevoir des subventions massives et des contrats gouvernementaux.

Une formule à la Belfast.

12 *Le jeu politique*

Benoît Aubin, directeur des nouvelles du Réseau TVA et ancien directeur de l'information au quotidien séparatiste *Le Devoir*, me rencontra à la mi-mars 1996. Il avait été profondément déçu de la conduite des séparatistes pendant la campagne référendaire et venait d'écrire un livre¹ exposant exactement ce que les séparatistes prévoyaient faire après une victoire du Oui.

Benoît Aubin compte parmi les journalistes québécois les plus réputés. En 1995, quand je cherchais des collaborateurs pour mon encart sur le référendum dans le *Financial Post*, il me fut recommandé par l'écrivain Mordecai Richler : « C'est un homme très intelligent, et qui comprend réellement ce qui se passe. » Il avait raison. Comme Richler, Benoît Aubin avait accepté d'écrire un article pour le *Financial Post*, et sa contribution fut très bien accueillie.

Benoît Aubin arrive dans la salle à manger du Ritz avec un sourire jusqu'aux oreilles. Il ressemble à un gymnaste en jeans, énergique et costaud. Il a le bras en écharpe et un plâtre qui l'empêche d'utiliser sa main droite. Il doit manger et fumer de la main gauche. Il mangera d'ailleurs très peu et parlera beaucoup ! « Je n'accorde jamais d'interview », me dit-il – juste avant de m'en accorder une.

Son livre rapporte le contenu d'un discours que Jacques Parizeau avait secrètement enregistré le jour même du référendum. Cette vidéo devait être diffusée uniquement en cas de victoire du Oui. La bande avait été visionnée par Benoît Aubin et six autres cadres de la télévision, juste avant la fermeture des bureaux de vote, le 30 octobre 1995. Ce qu'il y vit le choqua. Il comprit ce qui était vraiment en train de se passer...

Benoît Aubin déclare qu'il a rendu publique l'existence de cet enregistrement pour dévoiler le fait que Jacques Parizeau et Lucien Bouchard ont induit les Québécois en erreur durant la campagne référendaire. Les citoyens qui ont voté Oui croyaient que le Canada leur accorderait un traitement de faveur. On ne les avait pas avertis qu'il y aurait effectivement un coup d'État, au lendemain d'une victoire du Oui. On leur avait dit que les retombées économiques négatives seraient inexistantes. Et, par ailleurs, on ne les avait pas avertis que les séparatistes prévoyaient une crise majeure pour les jours suivant un référendum gagnant. Benoît Aubin raconte :

« Comme la victoire du référendum leur semblait assurée, ils perdirent les pédales. Bernard Landry écrivit à Warren Christopher², pressant les Américains de garder leur calme. Ils prévoyaient une crise monétaire et s'attendaient à un tohu-bohu et à une foule en délire envahissant les rues. Les séparatistes voulaient donner des messages clairs et faire un appel au calme, en disant qu'ils avaient un plan, un échéancier après la victoire du Oui.

¹ *Chroniques de mauvaise humeur*, Boréal Éditeur, 1996.

² Le secrétaire d'État américain.

C'est pour cette raison que Jacques Parizeau enregistra sa vidéo de la victoire.

Parizeau avait mis de côté plusieurs milliards de dollars pour protéger le dollar. Il s'attendait à ce que la société canadienne explose et tombe comme une rangée de dominos, et que notre dollar s'effondre sur les marchés à New York, Londres et Tokyo. Il avait même conclu un accord avec la Banque du Canada pour soutenir le dollar canadien. Les séparatistes nous informèrent que les réseaux Radio-Canada et Newsworld étaient prêts à assurer une couverture en direct pendant dix-huit heures par jour, au cas où le Oui l'emporterait. »

Les séparatistes voulaient également prendre le contrôle des ondes après leur victoire ; c'est pourquoi ils rassemblèrent les sept cadres de la télévision pour un visionnement secret. La logistique impliquée dans le rassemblement de ce groupe était incroyable. Après tout, ces gens-là étaient des concurrents, et chacun d'entre eux aurait voulu avoir l'utilisation exclusive de l'enregistrement. Mais tous étaient également épuisés d'avoir organisé la couverture de l'un des plus grands événements de leur vie. Benoît Aubin raconte :

« Le soir du référendum, il y avait un groupe de sept grands patrons des médias dans une pièce, quarante-cinq minutes avant la fermeture du scrutin. C'était étrange. Jacques Parizeau avait fait cet enregistrement dans l'après-midi et il tendait la main au Canada anglais. Il faisait des promesses aux anglophones, en leur disant que leur statut ne changerait pas. Il assurait que leurs droits seraient améliorés et que le dollar serait soutenu. Il déclarait que le Québec continuerait de faire partie de l'OTAN, de la NORAD et de l'ALÉNA. Il promettait que la présence du Québec serait accentuée en Europe, en particulier à Londres.

L'objectif de Jacques Parizeau avec cette vidéo était de prendre le contrôle des ondes. L'enregistrement durait dix-sept minutes, et il voulait nous le faire voir pour obtenir notre engagement que nous étions prêts à le diffuser. Quand le visionnement fut terminé, il y eut un bref silence, puis quelqu'un dit : «Salut les homards». »

La référence aux homards rappelait la gaffe préréférendaire de Parizeau devant une assemblée de diplomates. La vidéo en donnait maintenant la preuve : le référendum était simplement un piège, et une victoire du Oui signalait le point de non-retour et le début du marasme économique. Benoît Aubin poursuit :

« Le discours m'a frappé parce que j'ai compris que si le Oui devait l'emporter, nous n'avions aucune idée de ce qui nous attendait, en termes de couverture de l'événement. Une équipe de télévision venait d'interviewer Jacques Parizeau l'après-midi même, et nous avons accepté de respecter un embargo de six mois sur le contenu de ces entrevues. Il nous y déclarait qu'il démissionnerait en cas de défaite. Il ne fit jamais allusion à la question militaire. »

Le discours de victoire de Jacques Parizeau était en effet effrayant :

« Le Québec est debout ! Le peuple québécois, par son vote majoritaire aujourd'hui vient d'affirmer au monde qu'il existe. Cette affirmation, sereine et démocratique, rien ni personne ne pourra maintenant l'effacer.

Une décision simple et forte a été prise aujourd'hui : le Québec deviendra souverain. [...] Et parce que le Québec est maintenant debout, il peut d'abord tendre la main à son voisin canadien, en lui offrant un nouveau contrat, un nouveau partenariat, fondé sur le principe

de l'égalité des peuples.

[...] Notre première tâche à tous demain, sera de retirer nos étiquettes du Oui et du Non pour pouvoir nous rassembler derrière la décision démocratique des Québécois. [...] Dans cet esprit de rassemblement, le gouvernement va procéder, comme nous l'avons indiqué, à la nomination de nouveaux membres du Comité d'orientation et de surveillance des négociations sur le partenariat avec le Canada. [...]

La souveraineté du Québec ne sera pas proclamée tout de suite. Ça pourra prendre jusqu'à un an avant que l'Assemblée nationale fasse cette proclamation. Ça va nous donner tout le temps de bien préparer la transition : l'intégration des deux fonctions publiques, la définition de nouvelles politiques économiques et sociales avec nos nouveaux outils. Pas de précipitation, mais de la rigueur. [...]

Tous ceux qui sont en attente de citoyenneté canadienne pourront, sans délai supplémentaire, faire valoir leur droit à la citoyenneté québécoise au moment de la proclamation de la souveraineté. Nous les invitons tous à partager avec les Québécoises et les Québécois le défi exaltant de construire ici un pays nouveau. [...]

Entre-temps, nous sommes encore une province du Canada. Rien ne change, demain, dans nos emplois, dans nos commerces. On va encore payer la TPS et envoyer nos impôts à Ottawa. On va encore recevoir des prestations de toutes sortes du gouvernement fédéral. [...] Nos députés fédéraux vont encore nous représenter. Jusqu'à ce qu'on proclame la souveraineté du Québec d'ici un an. [...]

Nous ne poserons aucun geste de nature à entraver l'actuelle libre circulation des biens, des personnes, des capitaux et des services entre le Québec et le Canada, et nous ne voulons pas entraver la libre circulation entre les provinces maritimes et l'Ontario. Nous avons résolu de garder le dollar canadien comme monnaie. Cette décision est définitive et irrévocable. [...] Chacun sait aussi que le Québec a la volonté et la capacité d'honorer toutes ses obligations financières et toutes ses responsabilités politiques et économiques. [...]

Nous comprenons tous que le Premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien, a ce soir une lourde responsabilité. Plusieurs fois pendant la campagne, il a indiqué aux Québécois que le choix d'aujourd'hui était capital. À Québec, le 18 octobre, il a déclaré que le référendum, et je cite : "est le choix définitif et sans retour d'un pays". La semaine dernière, dans son adresse à la nation, il a indiqué qu'il s'agissait d'une "décision définitive et sans appel".

Nous sommes d'accord avec lui. Nous pouvons donc tourner la page, respecter le verdict démocratique et procéder au nouveau dialogue qui doit maintenant s'ouvrir entre le Canada et le Québec, dans l'intérêt de tous nos citoyens et dans l'intérêt de la stabilité. »

Après le visionnement, Benoît Aubin retourna à son studio de télévision et regarda d'un oeil très différent le déroulement des événements. Il rentra chez lui à trois heures du matin et ne put s'endormir. Il écrivit fiévreusement quelques notes sur les événements de la journée. Ce fut une sorte de révélation pour lui :

« Je croyais avoir affaire à des gens décents, poursuivant un but légitime, avec une opinion différente de la mienne. Je découvris que le "problème" avec le Canada et la place du Québec au sein de celui-ci était précisément que le "problème" n'est pas réel. Que nous

vivons dans une ville, Montréal, où des gens de diverses provenances partagent un même espace urbain et s'entendent très bien. Je vis ici depuis vingt ans et je n'ai jamais seulement entendu parler d'une bagarre pour des motifs raciaux. J'ai compris que le nationalisme était la source du problème.

Le FLQ, par exemple, n'a jamais eu d'appui ni de légitimité de la part des francophones. Le problème ici n'est pas réel. Il n'est que politique. Ce référendum a confirmé mon point de vue. J'ai détesté ce référendum, parce qu'il m'a démontré que ces gens sont totalement déconnectés.

Un cercle politique d'enquêteurs et d'éditorialistes ont créé cette campagne et l'ont imposée. Nous avons été complètement manipulés par ce référendum. 70 % des gens n'étaient même pas intéressés par cette consultation, selon le sondage que nous avons commandé au début de la campagne référendaire.

Tout ça ne concernait en rien M. Tout-le-monde ; c'était l'affaire de deux clans se battant pour le contrôle de l'argent de nos impôts. Je revenais de loin. Comme tous les Québécois, j'étais convaincu que le gouvernement était la solution, pas le problème. Quelle erreur ! »

Le retour de Jacques Parizeau dans le mouvement séparatiste fut un acte de « folie », compte tenu que le référendum de 1980 avait établi que les Québécois n'étaient pas intéressés à quitter le Canada. Benoît Aubin poursuit :

« Mais Brian Mulroney et Robert Bourassa contrôlaient l'ordre du jour du pays et promettaient de trouver des solutions à un problème qui n'existait pas. La situation du Québec est contagieuse. Tout ce que le Québec voulait, et qui lui a été refusé, s'est réalisé au Canada anglais. La loi sur bilinguisme, par exemple, a provoqué tout un tumulte au Canada anglais. Et voilà que le Québec s'est proclamé unilingue. Le Canada anglais est une société unie et monolithique, tandis que les francophones ne sont pas unis.

Nous avons maintenant une situation au Québec où les séparatistes ont créé des difficultés économiques pour les francophones. Le seul à ne pas perdre d'argent sur ma maison est le banquier qui détient mon hypothèque. C'est pathétique ! »

Les fédéralistes ont mené une campagne référendaire épouvantable, parce qu'aucun politicien du Québec n'avait le moindre intérêt à régler le problème. Le Canada anglais continue d'élire des Canadiens français comme Premiers ministres, afin de régler un problème qui est une pure fiction.

« Je suis retourné au *Devoir* trois ans après la mort de l'Accord du Lac Meech, et j'ai demandé aux journalistes politiques, qui s'étaient exprimés si passionnément sur " l'insulte " que représentait l'échec de ces négociations, de me dire quelles étaient les cinq conditions discutées à Meech – et personne ne pouvait s'en souvenir. Au moment de l'événement, ils avaient parlé d'émeutes et de la nécessité de faire sécession, mais, trois ans plus tard, personne ne pouvait se souvenir de ce qui avait été prétendument perdu. L'ironie est que seule Montréal, de toutes les villes du Canada, correspond à l'image qu'on se fait d'un pays bilingue et tolérant. »

Benoît Aubin, comme tant de francophones, est déçu. Comme Guy Bertrand, il comprend qu'en gagnant à ce jeu-là, on risque de tout perdre.



Après cette rencontre avec Benoît Aubin, je me rendis au quartier général du Parti Égalité qui occupait un petit espace dans un centre d'achats à moitié vide. À côté se trouvait un cinéma qui avait définitivement fermé ses portes, autre symbole de l'étranglement de la vie culturelle anglophone à Montréal.

Andrew Male avait organisé une journée d'entrevues et de recherches. Des gens se présentèrent toute la journée, même pendant que nous prenions le déjeuner dans un restaurant africain tout proche. Des bénévoles du parti répondaient au téléphone et préparaient des enveloppes, pendant que nous nous penchions sur des boîtes remplies de documents, de télécopies et de coupures de presse.

En dépit de mon antipathie pour les séparatistes, je croyais encore que le Canada anglais avait jadis maltraité les Canadiens français. Mais tout cela était surtout de la propagande, véhiculée par des livres comme *Nègres blancs d'Amérique*, de Pierre Vallières, publié en 1968. Ce livre fut écrit alors que le mouvement des droits de la personne aux États-Unis était à son apogée, et deux ans avant la Crise d'octobre de 1970, quand les terroristes du Front de libération du Québec ont commis leurs enlèvements et leurs meurtres. Vallières avait aidé à la fondation du FLQ.

John Robert Colombo, dans son guide sur la littérature et l'histoire canadienne, décrit ce livre dans les termes suivants :

« Écrit entre les murs du Centre de détention de Manhattan, alors que l'auteur était sur le point d'être déporté pour avoir manifesté devant les Nations Unies en faveur du FLQ, c'est un exposé amer du Québec des années soixante et un manifeste marxiste pour l'indépendance du Québec. Pierre Vallières y compare la condition des Québécois au sein du Canada à celle des Noirs aux États-Unis. »

Toute la thèse de Vallières baignait dans le radicalisme et le révisionnisme. Les injustices commises au Canada ne pouvaient être comparées aux abus, aux tortures et à la privation des droits des Noirs aux États-Unis. De surcroît, l'iniquité n'était pas unilatérale, et les exploités n'étaient pas uniquement les anglophones fortunés, les « Rhodésiens de Westmount ». Comme Neil Cameron l'a fait remarquer, les Irlandais, les Juifs et autres travailleurs anglophones peu fortunés avaient été exploités de la même façon au tournant du siècle. À la campagne, les francophones étaient gouvernés par un système quasi féodal. Des siècles plus tôt, le roi de France avait accordé d'immenses lopins de terre à ses protégés, qui agissaient comme les seigneurs du château.

Pierre Elliott Trudeau avait remis les révisionnistes à leur place dans une entrevue publiée par le magazine *Maclean's* en 1992 :

« Et c'est ainsi que, de mythe en mensonge, les prétendues élites québécoises falsifient l'histoire pour prouver que tous nos échecs politiques sont la faute des autres : la Conquête, la grande noirceur, l'entrée à reculons dans l'ère moderne, l'analphabétisme et le reste, tout cela n'est jamais de la faute de nos dirigeants, mais doit être attribué à quelque noire conspiration ourdie contre nous. »

Pierre Elliott Trudeau avait raison, et quantité de mythes ont été colportés par les séparatistes. Andrew Male dit à ce sujet :

« Les nègres blancs d'Amérique sont un mythe absolu. Les Canadiens français ont gouverné leur province depuis toujours. Les anglophones embauchaient des francophones, mais l'inverse n'était pas vrai. Nombre de tensions entre les francophones et les anglophones provenaient de l'opposition entre la campagne et la cité, entre la ville de Montréal et la ville de Québec. »

Mais il y avait un autre poids dans la balance, une force occulte qui agissait en coulisse au Québec. Une organisation secrète dont les racines étaient à la fois racistes et fascistes. On l'appelait simplement « La Patente », et ses membres ont laissé un héritage qui a coûté cher au Canada.

13 *La Patente*

L'ancêtre du Parti québécois fut une organisation secrète fondée en 1926, l'Ordre de Jacques-Cartier. Son surnom était « la Patente ». L'Ordre avait été mis sur pied par le clergé francophone de l'Église catholique romaine. Les femmes en étaient exclues et, en principe, ne devaient même pas en connaître l'existence. L'époux disait simplement qu'il allait à la paroisse, assister à une réunion de « la Patente ».

Cette organisation était antisémite, anti-anglaise, anti-protestante, xénophobe et anglophobe, et seuls les catholiques pouvaient en faire partie. L'influence de cette société catholique occulte se fait encore sentir. Par exemple, le drapeau de la Patente, des barres rouges et une feuille d'érable, remplaça l'emblème royal du drapeau canadien traditionnel. Et la liste des membres de cette société secrète se lit comme le *Who's Who* de la politique, du gouvernement, des médias et du clergé québécois de l'époque.

L'organisation fut officiellement abolie en 1965. Mais ses croyances lui ont survécu. Quelques-uns de ses membres ont accueilli et protégé des criminels de guerre de la France de Vichy, et sont responsables de la crise de la conscription au Québec, en raison de leurs sympathies pour le populisme de Benito Mussolini et du général Franco. De ce passé glauque émergea le Parti québécois. Ce furent en effet des membres de la Patente, Marcel Chaput et Raymond Barbeau, qui se firent les promoteurs enthousiastes du concept de séparation. Marcel Chaput, un fonctionnaire fédéral, fut renvoyé de la Patente pour avoir parlé publiquement de l'objectif de sécession. Jacques Parizeau et Bernard Landry en auraient été membres, ce qui n'a rien d'étonnant. Tout comme le Dr Camille Laurin, le père de l'odieuse Loi 101, qui bafoue les droits civils des anglophones. Parmi les autres notables on compte, entre autres, Jean Marchand (le coéquipier de Pierre Trudeau), Jean Drapeau, l'ex-maire de Montréal, et le cardinal Paul-Émile Léger.

En 1941, un journaliste francophone décrivait la Patente comme le « Ku Klux Klan du Canada français, une bande de crétins et de fanatiques », antisémites et pro-Vichy, qui préparaient un putsch politique au Canada. Le sénateur T.D. Bouchard (T.D. pour Téléphore Damien, dit « Teddy »), dans un discours devant le Sénat en juin 1944, fait une mise en garde publique, en déclarant que l'Ordre de Jacques-Cartier planifiait la sécession du Québec et la formation d'une dictature francophone.

Dans ce même discours, le sénateur Bouchard dénonce la mythologie de la Patente, selon laquelle les Canadiens anglais avaient été des oppresseurs :

« J'appris que les Canadiens d'origine britannique n'avaient pas tous le pied fourchu ni des cornes sur la tête, mais étaient animés des mêmes bons sentiments que les Canadiens de descendance française. Pourquoi auparavant avais-je été porté à croire ces stupidités ? [...]

Depuis mon enfance, j'ai appris que tout ce que le Canadien français avait eu à souffrir provenait du fait qu'il était de descendance française ou catholique. »

Le Sénateur T.D. Bouchard ajoute que les manuels scolaires du Québec catholique véhiculaient de la « pure fiction », en vue de glorifier l'Église catholique et de crucifier les Anglais. Déjà, à cette époque, il prétendait que les mythes propagés par les catholiques francophones étaient une menace pour l'unité canadienne. Ses propos sont d'actualité, aujourd'hui encore :

« Nous pensons que le temps est arrivé, et prions Dieu qu'il ne soit pas trop tard, de mettre fin à une propagande subversive, intensifiée par l'état de guerre dans lequel nous sommes plongés depuis maintenant plus de quatre ans. Cette propagande, qui peut nous conduire à brève échéance à un régime d'émeutes et même à la guerre civile, est animée par la haine raciale, insidieusement distillée dans l'esprit des Canadiens français par un enseignement erroné de l'histoire du Canada. [...] Les vers rongent les racines de nos libertés. [...] Nos séparatistes, prétendus historiens dotés d'une grande imagination, ont fait appel à toutes les forces qui peuvent le plus attirer les masses : religion, race et cupidité. Le nouvel État [qu'ils veulent] serait catholique, francophone et corporatiste. »

Et c'est exactement ce que Jacques Parizeau et ses troupes séparatistes nous ont concocté : un nouvel état ethnocentrique, biaisé, xénophobe et corporatiste, qui fait fi de la Constitution canadienne et de certains droits des minorités. Mais, comme toujours, les francophones au Québec n'ont été surpassés que par leurs congénères d'Ottawa, politiciens et fonctionnaires. Et le Canada anglais s'est fait joliment « enfirouaper ».

Le sénateur T.D. Bouchard poursuit en qualifiant la Patente comme étant le lieu d'un sinistre complot, alimenté par un sectarisme brumeux, par de l'antisémitisme, de l'ignorance et des préjugés entretenus par le clergé, « tendant à nous faire retourner à l'état social et économique du Moyen Âge ». Il déclare notamment que l'élection de l'Union nationale et celle de Maurice Duplessis fut le fait de la Patente :

« C'est grâce à son organisation occulte que l'Union nationale se hissa au pouvoir en 1936, pour nous donner le gouvernement le plus pauvre et le plus tyrannique que nous ayons connu dans l'histoire de notre province. »

Il cite également un tract de la Patente appelant à :

« ...une révolution qui sera la nôtre, pour les véritables intérêts du peuple canadien français. Et cette révolution que nous voulons sera pratique, efficace, calme et bonne, parce qu'elle réclame des hommes purs, fondamentalement catholiques et français. C'est la révolution de l'Espagne libérée, du Portugal organisé et de la France de Pétain. »



Le professeur Raymond Laliberté, de l'université Laval, parle des activités de la Patente dans sa thèse de doctorat de 1982. Selon lui, l'organisation a été remplacée par l'Ordre de Jean-Talon, pendant deux ans, avant de s'intégrer dans le Parti québécois et autres mouvements nationalistes.

Ex-président de la CEQ et leader de l'aile québécoise du Nouveau parti démocratique, Raymond Laliberté consacra plusieurs années à son étude, forte de six cents pages. Il ne fut pas

impressionné par ce qu'il découvrit. En 1982, il déclara à Bob Mackenzie, dans une entrevue au *Toronto Star* :

« Nombre de personnes sont fières aujourd'hui de ce que professait l'Ordre de Jacques-Cartier, mais personnellement, ça me fait mal au coeur. Nous avons aujourd'hui à Québec un gouvernement [le Parti québécois] qui, dans une large mesure, est l'héritier de l'idéologie et de la mentalité de l'Ordre de Jacques-Cartier. »

Selon Raymond Laliberté, la Patente fut fondée en secret à Vanier³, le 22 octobre 1926, par un groupe de dix-sept catholiques francophones, des fonctionnaires fédéraux pour la plupart. À l'origine, son objectif était d'aider à la promotion des Canadiens français catholiques à travers le Canada, particulièrement dans la fonction publique fédérale. L'Ordre de Jacques-Cartier organisa l'opposition à la conscription pendant la Deuxième Guerre mondiale et, grâce au brouhaha provoqué, réussit à imposer un référendum visant à exclure les Québécois de la conscription. D'après Laliberté, le Non massif des Québécois francophones à ce référendum, en 1942, constitue le plus grand triomphe de la Patente.

La liste des membres triés sur le volet atteignit 11 000 têtes à son apogée, dont 75 % en provenance du Québec. Ils étaient divisés en 450 petites cellules, et travaillaient en étroite collaboration avec les autorités de l'Église catholique. Leur serment d'allégeance disait :

« Je m'engage à obéir aux ordres qui me seront donnés et à garder le secret. Que ma main droite ignore toujours le bien accompli par ma main gauche. »

L'Ordre avait ses rituels, une poignée de main spéciale et des noms de code. Il infiltra les fonctions publiques, tout comme les bureaux politiques, du cabinet des ministres aux commissions scolaires, sans oublier les mairies et les conseils municipaux. Des chefs syndicaux et des journalistes en faisaient partie, dont Pierre Laporte, écrivain et ministre québécois (assassiné par le FLQ pendant la Crise d'octobre de 1970). En plus de Jacques Parizeau et de Bernard Landry, d'autres politiciens en firent partie, dont Roch LaSalle, ministre conservateur et proche de Brian Mulroney, et les péquistes Jacques-Yvan Morin, Denis Lazure et Pierre Marois. Après que la *Gazette*, le *Toronto Star* et la *Presse canadienne* eurent cité Raymond Laliberté, plusieurs des membres présumés, comme Jacques-Yvan Morin, nièrent avoir jamais fait partie de cet Ordre. D'autres prirent leurs distances, en disant qu'ils avaient quitté les rangs de l'organisation depuis longtemps. Fait intéressant, Raymond Laliberté affirme que René Lévesque refusa de rejoindre les rangs de la Patente, tout comme Pierre Elliott Trudeau.

L'ancien secrétaire de presse de Brian Mulroney, le journaliste Michel Gratton, consacre un chapitre entier à la Patente dans son livre *French Canadians*, publié en 1992. Son père avait été membre de cet ordre, lequel fut fondé dans la paroisse de sa mère, à Vanier, à l'église Saint-Charles.

« Les membres de la Patente étaient aussi connus sous le nom de "Pieds noirs", et la seule explication logique à cette appellation semble être que l'Ordre était essentiellement dirigé par l'Église, dont les prêtres portaient d'épais souliers noirs. »

Toujours selon Gratton, la Patente se développa rapidement dans les paroisses catholiques pour lutter contre les protestants de l'ordre Orange, ou encore contre les catholiques irlandais,

³ Vanier est une petite ville ontarienne enclavée dans Ottawa.

qu'ils soupçonnaient d'agir comme une « cinquième colonne ». Il fallait en effet se méfier des Irlandais, qui pourraient s'emparer du contrôle de l'église catholique et la transformer en une institution anglophone. Les membres de la Patente étaient également furieux du manque d'écoles françaises en dehors du Québec, et de la discrimination contre les Canadiens français sur le marché du travail et dans la fonction publique. Le père de Michel Gratton tenta de recruter son fils. Ce dernier déclare :

« Je lui ai demandé ce que cette organisation de résistance secrète avait jamais accompli. Il me répondit que, entre autres choses, l'Ordre avait joué un rôle déterminant dans l'adoption du nouveau drapeau canadien. Pendant des années, la Patente a eu sa propre version de ce qui devait remplacer l'emblème royal tant détesté. J'avais vu flotter l'emblème qu'ils proposaient sur une station service du chemin de Montréal, à Vanier – un drapeau rouge et blanc, divisé par des lignes diagonales, avec une feuille d'érable verte au milieu. »

Plus visionnaire encore, le père de Michel Gratton lui dit que son groupe avait milité en faveur d'un bilinguisme officiel d'un bout à l'autre du Canada, une entreprise qui se réalisa quelques années plus tard, sous forme de loi, grâce à Pierre Elliott Trudeau.

Selon Michel Gratton, la stratégie de la Patente faisait appel au « noyautage », à l'infiltration et au contrôle. L'Ordre recruta des Canadiens français influents pour prendre le contrôle des administrations, depuis les conseils de ville jusqu'aux caisses populaires paroissiales. On a parlé à cet égard d'influences et de pots-de-vin, de prêts douteux accordés à des protégés de la Patente par des banquiers et des gérants de caisses populaires, tous membres de cette société secrète.

L'Ordre de Jacques-Cartier rejetait les Chevaliers de Colomb, considérés comme une organisation anglophone. La Patente se compromit également dans des coups bas et des manoeuvres équivoques. Elle favorisait par exemple le recrutement d'entrepreneurs en construction pour s'assurer que, si une famille canadienne française déménageait d'une région francophone, elle serait remplacée par une autre famille canadienne française. C'était une forme d'apartheid francophone.

Le serment d'allégeance en disait long. Jean Caron, un ex-membre de la Patente et fonctionnaire fédéral de longue date, confia à Michel Gratton :

« Ils [les dirigeants de l'Ordre] vous mettaient un bandeau sur les yeux, et des gens vous parlaient à voix basse de la grandeur de la race... D'une certaine façon, je pense que c'était pas mal “québécois”, mais ça m'a impressionné à l'époque. »

La poignée de mains secrète consistait à presser l'index contre le poignet de l'interlocuteur. Le mot de passe était l'acronyme VADMA, qui signifiait « Vous avez une double mission, Antoniutti ». La double mission en question était de préserver la religion et la langue française au Québec. Quant à Antoniutti, il était ambassadeur du pape au Canada, et un partisan du catholicisme francophone. Voilà qui établit l'existence d'un lien direct avec le Vatican. L'Église catholique apportait d'ailleurs son appui financier à *La Pointe*, un quotidien francophone de Hull (Québec), qui a longtemps défendu la cause séparatiste.

La Patente fut abolie en 1965, après des articles dans les journaux et une scission entre deux factions rivales. L'une d'entre elles voulait promouvoir le français au Canada, et l'autre prônait la séparation du Québec. De plus, les politiques du Premier ministre Jean Lesage, de la

nationalisation d'Hydro-Québec à la formation de la Caisse de dépôt et placement du Québec, avaient rendu moins pertinents les efforts nationalistes de la Patente. Ce n'est pas un hasard si Jacques Parizeau fut le principal conseiller de Jean Lesage et de René Lévesque, qui nationalisa l'Hydro-Québec alors qu'il était ministre de l'Énergie. Michel Gratton écrit aussi :

« Les membres [de la Patente] s'opposaient à tout ce qui était étranger. Ils appuyèrent la "loi du Cadenas" du Premier ministre Duplessis, qui bannissait les Témoins de Jéhovah de la province. Citant des documents de la Patente, Raymond Laliberté écrit qu'ils dénoncèrent "la juiverie internationale", ces hommes d'affaires et aussi ces professionnels et industriels qui, pour mieux leurrer la population francophone, changent leurs patronymes hébreux en noms anglais ou français. Ils considéraient les Témoins de Jéhovah comme des anarchistes à la solde des orangistes ou des communistes. »

Bien que la plupart des citations du présent chapitre proviennent de documents remontant aux années 1930 et 1940, leur relent d'antisémitisme, d'anticapitaliste et de xénophobie perdure, aujourd'hui encore. Après tout, c'est exactement ce que Jacques Parizeau révélera le soir du référendum, en disant que le peuple francophone a été défait par les « votes ethniques » et « l'argent ».

La Patente est toujours de ce monde, en bonne santé, et elle loge chez les séparatistes.

14 *La conspiration séparatiste*

Les choses commencent à se clarifier. Les séparatistes sont des francophones sectaires, les avatars de feu La Patente. Sans scrupules, antidémocratiques et dangereux. C'est pourquoi il me semble important de passer à nouveau quelques heures en compagnie de Guy Bertrand. Rappelons qu'il a été membre du Parti québécois jusqu'en 1994, où il faisait partie du « noyau pensant ». Je le rencontre donc en avril 1996, pour l'entendre parler du séparatisme et des solutions que le Canada pourrait adopter pour prévenir le démantèlement du pays. Il me déclare :

« Nous avons affaire à deux cents personnes au Québec qui contrôlent toute la province. Il s'agit d'un complot, dont les conséquences ont été dévastatrices pour les Québécois. Ce groupe d'élite comprend des professeurs, des chefs syndicaux, des journalistes, quelques acteurs, quelques écrivains et des politiciens. Ces deux cents personnes contrôlent toutes les autres à la manière d'une mafia. En comparaison, le camp fédéral ne fait pas le poids. Je n'ai jamais vu une organisation aussi bien préparée que celle des séparatistes pendant la campagne référendaire de 1995.

J'appelle ça une « révolution en espadrilles ». Elle est réelle et bien préparée, elle utilise de la propagande et contrôle les médias. La majorité des membres de ce « noyau pensant » sont des gauchistes qui n'aiment ni les hommes d'affaires, ni les corporations. Leur intention était de faire un coup d'État constitutionnel. Comme le communiqué aux Forces armées et autres indices de manipulation en témoignent, il s'agit là de sédition. Ces gens devraient aller en prison pour cela. Ils n'ont aucune loyauté envers le Canada. Les fédéralistes n'ont rien fait pendant vingt ans, alors que les séparatistes lançaient leurs attaques, boycottaient le drapeau et huaient l'hymne national.

Les médias du Québec sont sous leur coupe. Ils n'ont qu'à claquer des doigts pour faire paraître un article contre quelque chose ou contre quelqu'un. Le jour où j'ai entrepris de plaider ma cause, les journaux publièrent d'interminables articles, écrits par des experts constitutionnels et des professeurs d'université, afin de démontrer que j'avais tort. Des articles pleine page. Ils ne m'ont jamais interviewé, ni rien écrit pour exposer mon point de vue.

Quand le jugement du tribunal pour ma cause a confirmé la protection des droits et libertés fondamentales des citoyens, le gouvernement fédéral a réagi en disant : « Pas de commentaires ». Il n'y a pas eu un seul journaliste québécois pour aller voir Chrétien et lui demander formellement pourquoi il n'appuyait pas ma cause. Et cela, parce que la presse au Québec est complice du silence du camp du Non – silence qui rend les partisans du Oui très, très heureux.

C'est une conspiration et il faudrait une enquête publique sur le référendum et sur d'autres sujets afférents. La majorité des Québécois ne veulent pas de la séparation. Et cette même majorité a été maintenue dans l'ignorance, pendant des années, sur les conséquences économiques de la séparation. Ceux qui osèrent parler furent censurés ou vilipendés.

C'est une conspiration ourdie par ces quelque deux cents personnes. On ne voit jamais dans les rues des foules criant "Indépendance pour le Québec". Le noyau pur et dur contrôle toute la situation et, avec la complicité des médias, colporte des mensonges et commet des fraudes. Durant la campagne référendaire, Lucien Bouchard et Jacques Parizeau ont blâmé le Canada anglais pour n'avoir pas reconnu le Québec comme une "société distincte". Il n'y a pas un enfant au Québec qui ne soit persuadé que le Canada anglais est responsable de cela. Pourtant, le PQ s'opposait au concept de "société distincte" en 1989 et l'a combattu.

Lorsque Elijah Harper, député autochtone du Manitoba, fit échec à l'Accord du lac Meech et à la "société distincte", le Parti québécois a célébré cette défaite au champagne. Nous [le PQ], nous avons gagné : tout le monde était ravi que la "société distincte" ait été mise en échec. Et voilà qu'en 1995, Lucien Bouchard et Jacques Parizeau mentent publiquement en prétendant que le Canada anglais a rejeté la "société distincte" et que, pour cette raison, les Québécois doivent quitter le Canada. Rappelons que le Bloc Québécois a voté lui aussi contre la "société distincte", tout comme Jean Chrétien à l'époque.

Au risque de porter la confusion à son comble, il faut aussi rappeler que c'est le Parti québécois qui a proposé pour la première fois l'idée de la "société distincte" à l'Assemblée nationale, en 1981. La recommandation faite à l'époque voulait que cette clause fut ajoutée à la Constitution de Pierre Elliott Trudeau. »

Guy Bertrand explique ensuite qu'il a quitté le nid séparatiste en 1994, pour diverses raisons. En premier lieu, il avait compris que l'indépendance mènerait à un désastre économique. Si les séparatistes avaient gagné le référendum, leur victoire aurait été acquise grâce à une question ambiguë et frauduleuse :

« Ç'aurait été une catastrophe ! La victoire aurait conduit à une déclaration unilatérale d'indépendance – ce qui, à la lumière de ma cause devant les tribunaux, aurait été inconstitutionnel. Nous avons donc échappé à une révolution par quelques voix. Maintenant, si la population du Québec veut vraiment une révolution, il y a un prix à payer. Et les séparatistes devraient le déclarer : "C'est une révolution, laissons les gens décider s'ils sont prêts à en payer le prix". Sauf que le Parti québécois n'avouera jamais le prix à payer. Et ce prix serait un bain de sang, qui commencerait du côté des autochtones.

Le gouvernement du Québec a fait appel à l'armée canadienne à Oka, pour des troubles impliquant quelques centaines de personnes. Si les Cris décident de rester au Canada, dans l'hypothèse d'une sécession, comment va-t-on les en empêcher ? Si Montréal, ses environs et les Cantons de l'Est, à savoir deux millions et demi de citoyens, décident de rester canadiens, comment va-t-on les en empêcher ? La réalité est que le Québec n'est pas homogène et, pour cette raison, ne peut pas devenir indépendant. »

Guy Bertrand évalue à 15 % la proportion des francophones qui appuieraient une indépendance inconditionnelle. Mais il estime également qu'après vingt ans de propagande séparatiste et de réactions ineptes de la part des fédéralistes, quelques 90 % des jeunes Québécois

francophones sont indépendantistes :

« Une blague circule chez les séparatistes selon laquelle, quand ils regardent la chronique mortuaire des journaux, ils n’y trouvent que des annonces de décès de fédéralistes, alors qu’ils ne trouvent que des annonces de naissance de nouveaux séparatistes dans la chronique réservée à cette fin. Et cela parce qu’ils ont réécrit l’histoire dans les manuels scolaires, où le Canada n’est jamais mentionné, seulement le Québec, encore le Québec et toujours le Québec. »

Le lavage de cerveaux et la propagande séparatiste font partie du programme officiel d’éducation du Québec, déclare à ce sujet Monique Nemni, professeur au département de linguistique de l’Université du Québec à Montréal et directrice du magazine *Cité Libre*. Au rassemblement de janvier 1996 à McGill, elle présenta plusieurs exemples de malhonnêteté professionnelle dans le domaine de l’enseignement :

« Dans un manuel d’histoire approuvé par le ministère de l’Éducation du Québec, on trouve une caricature illustrant l’Acte de l’Amérique du Nord britannique. Un castor nommé “Bas-Canada” tirant une charrette et, trônant sur la charrette, un autre castor nommé “Haut-Canada”. Ce dernier castor brandit un drapeau avec l’inscription “Race Supérieure”.

Ce manuel scolaire est présentement utilisé au Québec. Le message qu’on veut enfoncer dans la tête des élèves est que leur pays, c’est le Québec et non le Canada, et que le Canada est une espèce d’opresseur. De telles références se retrouvent à travers tout le programme des écoles québécoises. Pas étonnant qu’un grand nombre d’étudiants du Québec déclarent qu’ils ne sont pas canadiens, mais qu’ils sont québécois. »

Guy Bertrand confirme que ce genre de manœuvre s’inscrit dans un mouvement révisionniste, concocté au sein du Parti québécois, pour faire avancer la cause séparatiste par du bourrage de crâne. Il pense que la défaite des séparatistes au référendum, après qu’une génération ait été soumise à une telle propagande, est redevable à la seule « réputation du Canada » :

« Le Canada s’en est tiré parce que c’est le Canada – et ce, en dépit de l’incompétence du gouvernement fédéral et des politiciens fédéralistes québécois. »

Tout comme Benoît Aubin, Bertrand est écoeuré des séparatistes et des fédéralistes d’Ottawa, ces derniers n’ayant rien fait pour contrer efficacement les premiers :

« Rien de tout cela ne rapporte quoi que ce soit au Québec. Le chômage est consternant et atteindrait le million en cas de sécession. Les séparatistes ne cherchent qu’à détruire le pays pour en prendre un morceau pour eux-mêmes, et le fédéral n’a aucune riposte efficace pour les en empêcher. Quand je militais moi-même dans les rangs des séparatistes, nous étions très heureux de voir que les fédéralistes se tenaient tranquilles quand nous attaquions le Canada anglais ou les anglophones. »

Guy Bertrand n’a pas beaucoup d’estime pour Lucien Bouchard. Il dit à son sujet :

« Bouchard n’a pas quitté les rangs des conservateurs parce qu’il avait le courage de ses convictions. Il est parti parce qu’il croyait que les conservateurs allaient perdre les élections. Des types comme Marcel Masse et Lucien Bouchard ont des emplois, de très bons emplois. Mais ils ne font rien pour le Québec. Le chômage est énorme et, pendant ce temps, ils essaient de détruire le pays. Ils n’ont jamais rien de bon à dire à l’égard d’un des

meilleurs pays au monde. Dans un sondage en 1996, 83 % des Québécois ont déclaré qu'ils choisiraient le Canada comme pays où ils voudraient vivre. Toute cette affaire de référendum est de la folie pure. »

Guy Bertrand a mis sur pied sa propre organisation au lendemain du référendum, les Citoyens pour une nation démocratique. Il lève des fonds pour poursuivre sa croisade juridique contre une déclaration unilatérale d'indépendance. Il est en faveur de la partition, mais seulement dans l'éventualité d'une victoire du Oui :

« La sécession serait une catastrophe, et la partition serait le désastre après la catastrophe. Mais elle serait inévitable. La stratégie de Lucien Bouchard et de son parti est de tenir deux autres référendums. D'abord, une élection provinciale, qui leur donnerait le mandat de négocier – et de rejeter – une nouvelle entente avec le Canada. Ils seraient en mesure, en effet, de refuser tout ce que le Canada pourrait offrir et de prétendre à nouveau que les Québécois sont rejetés par le reste du Canada. Ils tiendraient alors un autre référendum sur la séparation, dans une atmosphère empoisonnée par ce mythe du rejet. Qu'est-ce que le reste du Canada pourrait offrir à Lucien Bouchard ? La réponse est : rien. Tout ce qui serait offert serait tourné en ridicule. Cette situation créerait une nouvelle escalade. Après l'échec du lac Meech, 70 % des Québécois auraient voté pour l'indépendance. »

Le seul espoir serait de voir tous les anglophones voter pour le Parti Égalité, de façon à élire une certaine opposition à l'Assemblée nationale. En effet, Bertrand pense qu'on ne peut compter sur les libéraux du Québec, qui sont séparatistes. Il pense que Jean Chrétien devrait se désolidariser d'eux et favoriser l'élection de nouveaux candidats.

Les fédéralistes pourraient faire preuve d'initiative et suivre le conseil de Preston Manning, à savoir : établir des règles claires et précises avant le prochain référendum. Guy Bertrand dit à ce sujet :

« Le gouvernement fédéral devrait déclarer que la seule question qu'il serait prêt à reconnaître serait celle qui demanderait clairement aux Québécois s'ils désirent quitter le Canada. Le résultat ne serait reconnu que si 60 % des électeurs répondaient par l'affirmative. De plus, 50 % des électeurs d'une région donnée devraient être d'accord pour la sécession. Si cette double majorité n'est pas atteinte, cette portion du Québec continuerait à faire partie du Canada. Le Canada doit aussi dire que les droits des minorités ne sont pas négociables pour les régions du pays qui voudraient se séparer du Canada. Les droits des anglophones ne sont pas négociables, pas plus que les droits des autochtones ; un droit de passage vers les Maritimes n'est pas négociable non plus ; et le remboursement de la dette (intérêts et principal) sur une base de *per capita* n'est pas plus négociable que ce qui précède. »

Si les séparatistes essaient de sortir de leur chapeau une autre question « astucieuse », les fédéralistes du Québec devraient boycotter le référendum, et le reste du Canada, en ignorer les résultats.

« Il faut refuser d'entrer dans le jeu des séparatistes. De toute façon, pas un pays au monde ne reconnaîtrait un tel vote. La meilleure chose qui soit jamais arrivée au Canada a été la proclamation de la Charte des droits et libertés. En 1981, j'ai dit à René Lévesque que, sitôt que la Charte aurait force de loi, il deviendrait impossible de proclamer l'indépendance sans le consentement des autres provinces. Je lui ai suggéré de demander à

la Cour suprême d'empêcher la Charte de devenir une loi. Lévesque m'a répondu qu'il refusait de le faire, parce que ce n'était pas démocratique. À la place, nous avons refusé de signer la Constitution et la Charte, en 1981. »

Cette précision met en lumière un autre grand mythe propagé par les séparatistes, selon lequel « la nuit des longs couteaux » de 1981 aurait été une trahison des engagements pris par Pierre Elliott Trudeau. Les séparatistes ont toujours invoqué cette excuse pour expliquer leur refus de signer la Constitution. Mais Guy Bertrand affirme que ce refus visait à brouiller les cartes et à soustraire la province à la Constitution et aux protections accordées aux citoyens par la Charte.

Guy Bertrand a payé un prix très élevé pour sa franchise. Les menaces de mort sont quotidiennes, ses amis et sa parenté l'évitent, et il est régulièrement cloué au pilori par les médias québécois. Une campagne de rumeurs va bon train : on chuchote qu'il cherche simplement à prendre sa revanche sur son ancien rival Jacques Parizeau, qu'il est un agent de la CIA, ou qu'il fait tout ce bruit pour être nommé juge dans un tribunal fédéral !

Il a perdu des amis et des clients. En sa qualité d'avocat oeuvrant dans un milieu grouillant de séparatistes ou de collaborateurs, ses prises de position publiques ont nuit à sa carrière :

« J'ai vécu un incident troublant quand un juge de mes amis a refusé de me regarder dans les yeux, en disant que j'étais le plus grand renégat qui ait jamais existé, et que je méritais la punition que certains pays réservent aux traîtres : la peine capitale. J'étais si ébranlé que j'ai pensé appeler la police, parce que c'était une menace de mort. »

Un animateur de ligne ouverte de la ville de Québec, André Arthur, révèle une autre menace, proférée par un juge au début de 1996, lors d'un événement social dans la capitale provinciale :

« Un juge de la Cour supérieure déclara que la seule chose pour faire taire Guy [Bertrand] était de lui tirer une balle dans la tête. Le juge, dont le nom a été divulgué sur les ondes, demanda une copie de l'enregistrement de l'émission d'André Arthur. Mais il n'entreprit aucune poursuite. Bien entendu, on savait que je suis l'avocat d'André Arthur, et que celui-ci n'a peur de rien. Il n'a pas d'amis non plus. C'est un homme exceptionnel et courageux. »

Guy Bertrand croit qu'une solution politique ne pourra pas être trouvée à temps, et que les libéraux sont responsables de cette impasse. Il pense que les citoyens du Canada devraient s'impliquer dans la lutte, et les tribunaux, condamner toute tentative de sécession.

À son avis, il ne faut faire aucun cas de l'élite politique canadienne. Il faut simplement la contourner. Il faut défier et dénoncer le bluff de la poignée d'intégristes qui contrôlent le mouvement séparatiste.



En mai 1996, après des mois de pression, et grâce en partie à la publicité que William Johnson et moi-même avons donnée à la croisade de Guy Bertrand, les libéraux fédéraux acceptèrent finalement d'appuyer sa cause devant les tribunaux.

Fidèle à lui-même, Lucien Bouchard réagit avec colère, en menaçant de déclencher des élections précipitées et un nouveau référendum. Une réunion d'urgence du cabinet fut convoquée, et le 14 mai, le Premier ministre Bouchard laissa tomber son comportement agressif.

Conclusion d'Andrew Male :

« C'est la première fois en vingt ans que le bluff de ces types n'a pas marché et qu'ils ont fait marche arrière ! »

Ottawa s'était enfin décidé à prendre le taureau par les cornes !